



PRÉFET DE SAÔNE-ET-LOIRE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Mâcon, le 10 mars 2020

Mesures d'accompagnement mobilisables pour les entreprises - coronavirus

L'unité départementale de Saône-et-Loire de la direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi (DIRECCTE) est fortement mobilisée pour apporter des solutions concrètes aux entreprises impactées et les accompagner dans les semaines qui viennent.

Au cas par cas, les entreprises qui rencontreraient des difficultés sérieuses peuvent bénéficier des mesures suivantes :

- Le report d'échéances sociales et/ou fiscales (*URSSAF, impôts*) ;
- Le cas échéant, un plan d'étalement de créances avec l'appui de l'État et de la Banque de France ;
- L'obtention ou maintien d'un crédit bancaire auprès de la Banque Publique d'Investissement (BPI) France, qui se portera garant de tous les prêts de trésorerie dont les entreprises pourraient avoir besoin à cause de l'épidémie ;
- L'appui au traitement d'un conflit avec des clients ou fournisseurs.
- Le financement par le mécanisme d'activité partielle au bénéfice des salariés ;

A ce jour, dix entreprises de Saône-et-Loire, notamment des secteurs du tourisme et de la restauration, ont fait une demande d'activité partielle à l'unité départementale de la DIRECCTE.

Les contacts pour aider les entreprises dans leurs démarches :

- Correspondants locaux des services fiscaux ou de l'URSSAF pour le report d'échéances sociales/fiscales ou de la Banque de France pour la mise en place d'un étalement de créances.
- Direction régionale Bourgogne-Franche-Comté de BPI France au 03 81 47 08 39 pour l'obtention ou le maintien d'un crédit bancaire en se portant garant de prêts de trésorerie.
- Unité départementale de Saône-et-Loire de la DIRECCTE Bourgogne – Franche-Comté pour l'activité partielle – saisie de la demande sur le site <https://activitepartielle.emploi.gouv.fr>
En cas de difficulté, vous pouvez contacter le 03 85 32 72 31.
- Médiateur au siège de la DIRECCTE Bourgogne – Franche-Comté au 03 80 76 29 33 pour d'éventuels conflits avec des clients ou fournisseurs.
- Référent unique de la DIRECCTE pour les questions relatives à la continuité économique : bfc.continue-eco@direccte.gouv.fr 03 80 76 29 38
- Pour toute autre question sur l'impact du coronavirus sur une entreprise : direction générale des entreprises : covid.dge@finances.gouv.fr

Pour disposer d'informations et recommandations concernant le coronavirus Covid-19 :

– www.gouvernement.fr/info-coronavirus

– pour toutes questions non médicales, plateforme téléphonique nationale gratuite, 24 h sur 24, 7 jours sur 7 : 0 800 130 000.

– suivre les informations diffusées par l'ARS Bourgogne-Franche-Comté : <https://www.bourgogne-franche-comte.ars.sante.fr/>, Twitter et Facebook @arsbfc et par la Préfecture de Saône-et-Loire : <http://www.saone-et-loire.gouv.fr/>, Twitter et Facebook @Prefet71

Coronavirus COVID-19

Vous avez des questions sur le coronavirus ?

Plateforme téléphonique d'information :
0 800 130 000 (appel gratuit)

En cas de fièvre, toux, difficultés à respirer, au retour
d'une zone touchée par le virus, composez le 15

